

La construction neuve de logements fin juin 2021 Conjoncture en date réelle estimée



Avec une baisse limitée à -3% du nombre de logements autorisés la conjoncture de la construction en Corse s'améliore de façon très sensible au deuxième trimestre 2021 (cette baisse dépassant 30% au trimestre précédent). Cette amélioration reste néanmoins en deçà de la situation observée au niveau national (hausse de 5,4% du nombre de logements autorisés). Les logements individuels affichent pourtant une évolution positive avec +9,7% pour les individuels purs et +1,6% pour les individuels groupés alors que les logements collectifs et en résidence accusent une baisse de -12,4% sur l'ensemble de la Corse et sont donc responsables de la baisse constatée. Des disparités apparaissent cependant entre les deux départements avec +29,2% pour la Haute-Corse et -28,4% pour la Corse-du-Sud. Mais la situation s'améliore aussi dans le sud car cette baisse était de plus de 40% au premier trimestre. En ce qui concerne les logements commencés, la baisse est de moins 20,3% avec une tendance inversée entre la Haute-Corse (-32,3%) et la Corse-du-Sud (-7,9%). Avec le décalage entre les autorisations de construire et les mises en chantier ces résultats devraient s'inverser au cours des prochains trimestres.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

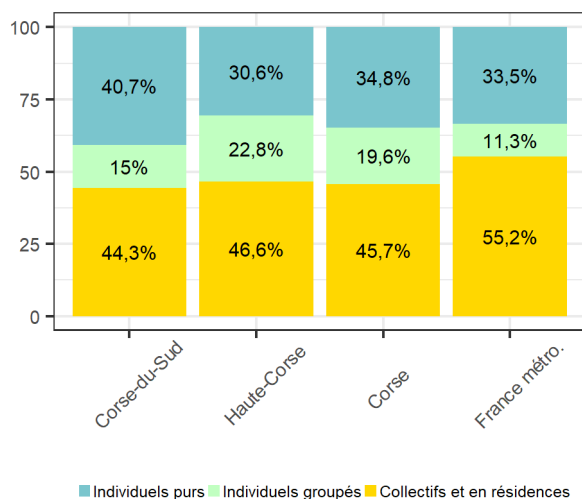
Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 21	fin mars 21	fin déc. 20
Corse-du-Sud	1 400	-28,4%	-45%	-39,6%
Haute-Corse	2 100	29,2%	-13,9%	-33,3%
Corse	3 500	-3%	-30,7%	-36,5%
France métro.	418 600	5,4%	-14,9%	-13,5%

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

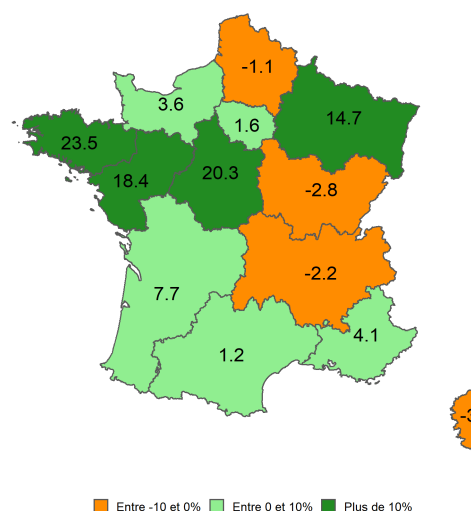
Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 500	-3%	5,4%
Individuels purs	1 200	9,7%	17%
Individuels groupés	700	1,6%	12,8%
Collectifs et en résidences	1 600	-12,4%	-1,9%

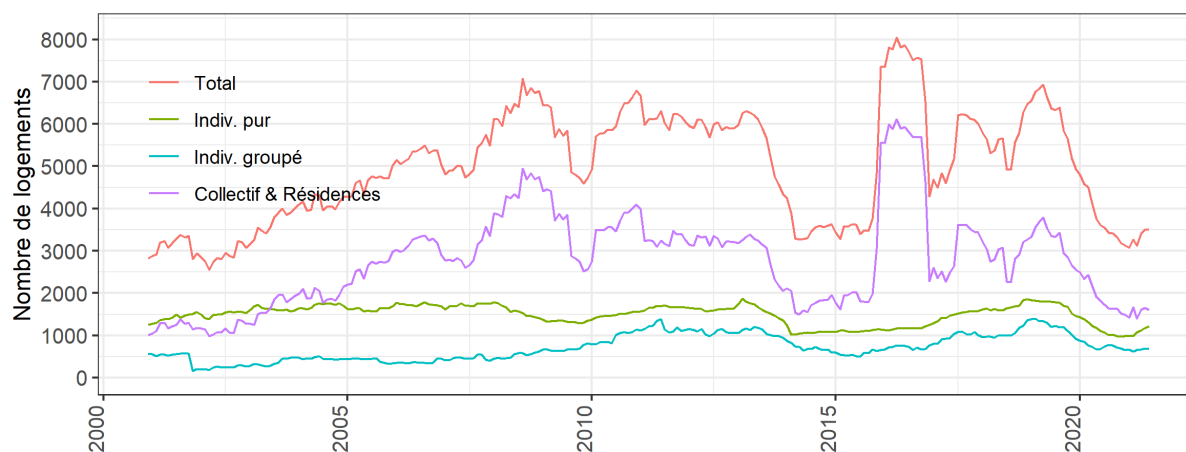
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



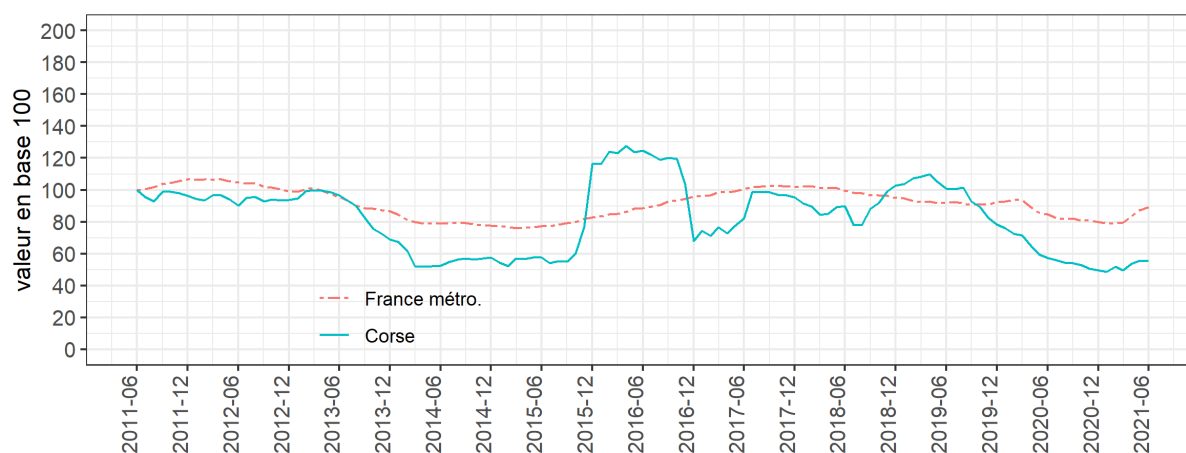
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

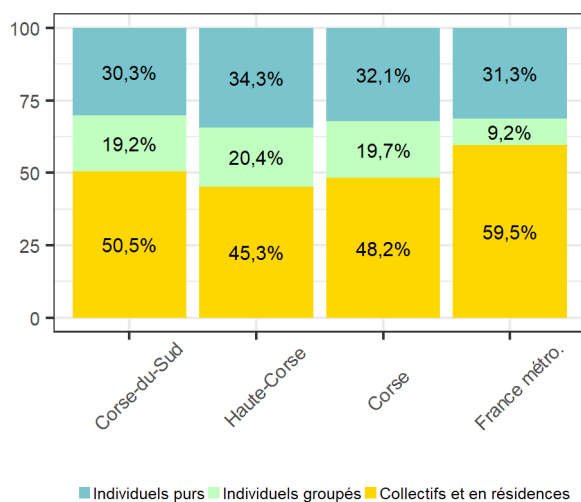
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 21	fin mars 21	fin déc. 20
Corse-du-Sud	1 900	-7,9%	-7,7%	-23,1%
Haute-Corse	1 400	-32,3%	-37,3%	-28,6%
Corse	3 300	-20,3%	-22,9%	-25,7%
France métro.	375 400	8,9%	-3,6%	-8,4%

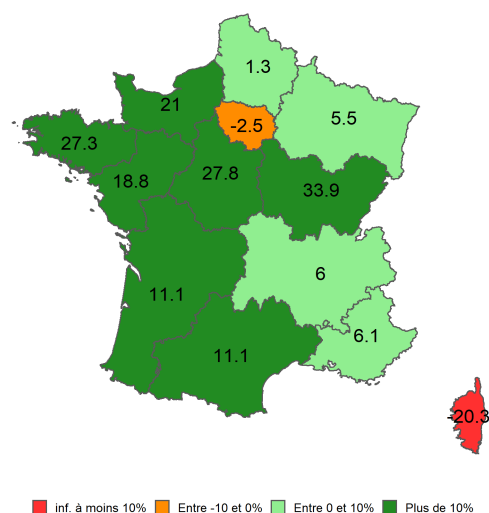
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 300	-20,3%	8,9%
Individuels purs	1 050	-13,5%	10,4%
Individuels groupés	700	2%	2,1%
Collectifs et en résidences	1 550	-30,3%	9,2%

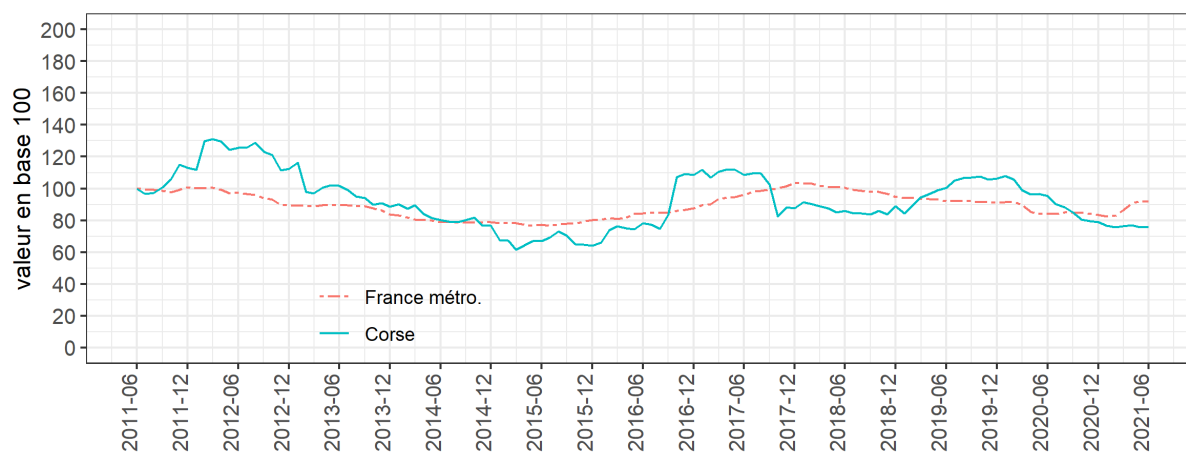
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois, par type



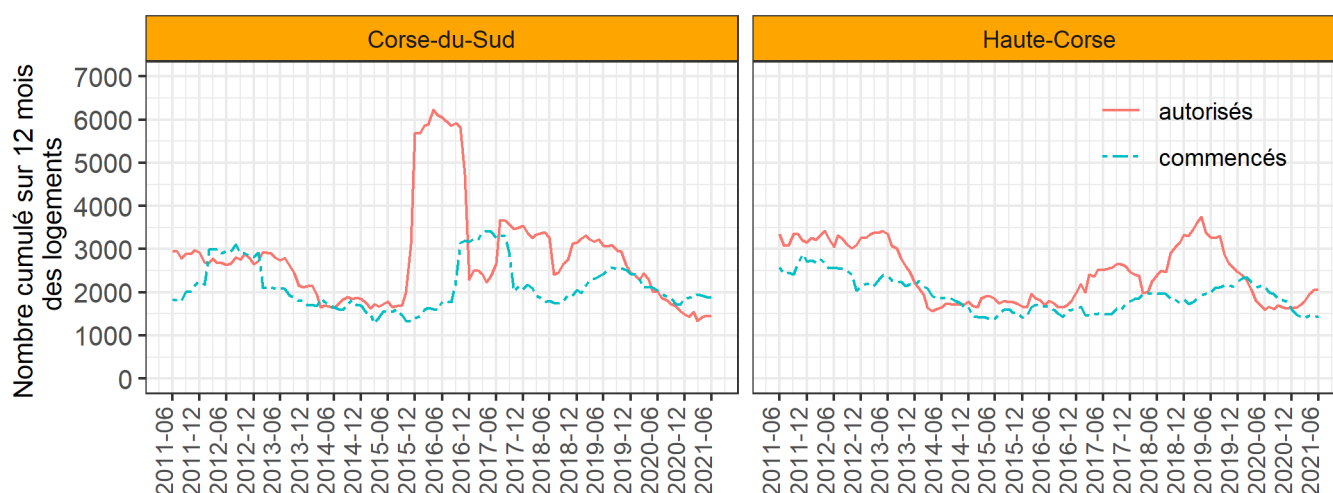
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (état, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le [guide d'utilisation de la base](#) téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Date des données : données brutes mensuelles du mois de juin 2021

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Jacques LEGAIGNOUX (Directeur Régional)
 Rédaction et réalisation : François BASTELICA (Observatoire du logement)
 Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre
 Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
 de l'aménagement et du logement
 Centre administratif Paglia Orba, Lieu-dit La Croix d'Alexandre,
 Route d'Alata, 20090 AJACCIO
 Tél : 04 95 51 79 70
 Fax : 04 95 51 79 89